



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E159271

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2024

ÉDITÉ LE 12/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/02/2016

Forme juridique : SAS

Capital : 16 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE RCS 818148140

Siret : 818 148 140 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 82 12805

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020-170308

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020-170308

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : C2F

11 RUE JOSEPH SOUTEYRAT
42490 FRAISSES

Téléphone : 04 77 89 41 38

Portable :

Site Internet : c2f-42.com

E-mail : cbergeron@c2f-42.fr

Responsabilité légale :

BERGERON CELIA PRÉSIDENT / MARIE FREDERIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax :

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	22/09/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/09/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	11/06/2020
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.